

**DEMANDE D'AUTORISATION
DES INVESTISSEMENTS 2014**

Table des matières

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2014 SELON L'ARTICLE 73	5
2. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$	6
3. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$	9
3.1. PROJETS AUTORISÉS	9
3.2. PROJETS À AUTORISER	11
4. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73 13	
5. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS	14
ANNEXE A – SUIVI DU PROJET LECTURE À DISTANCE.....	15

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2014 SELON L'ARTICLE 73

1 En vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi ») et du *Règlement sur*
 2 *les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, le
 3 Distributeur doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir, construire ou disposer
 4 des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité.

5 Pour 2014, les besoins d'investissement prévus par le Distributeur totalisent 923,4 M\$.
 6 Ces besoins, sommairement présentés au tableau 1, cumulent les investissements
 7 autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi, les projets majeurs
 8 nécessitant une autorisation spécifique, de même que les projets d'investissement dont
 9 les coûts individuels sont inférieurs à 10 M\$. Ces derniers font l'objet de la présente
 10 demande d'autorisation.

TABLEAU 1
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2014 (M\$)

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2014 (M\$)							
Catégories	Investissements autorisés avant entrée en vigueur art. 73	AUTORISATION SPÉCIFIQUE		DEMANDE D'AUTORISATION			Grand total
		Projets majeurs > 10 M\$		Autres investissements < 10 M\$			
		Autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien des actifs		128,6	110,5	173,0	20,0	193,0	432,1
Réseau de distribution				117,1	5,3	122,4	122,4
Centrale de production					11,2	11,2	11,2
Réseau de transport					2,9	2,9	2,9
Mesurage et relève		128,6	110,5	5,6		5,6	244,7
Bâtiments administratifs				32,2		32,2	32,2
Matériel roulant				0,3		0,3	0,3
Autres actifs de soutien				17,8	0,6	18,4	18,4
Amélioration de la qualité			9,6	24,9	2,2	27,1	36,7
Croissance de la demande		83,3	12,8	274,1	16,6	290,7	386,8
Respect des exigences	9,0	0,2		58,2	0,4	58,6	67,8
Total	9,0	212,1	132,9	530,2	39,2	569,4	923,4

11 Les tableaux 2 et 3 illustrent l'évolution des investissements par types d'autorisation et
 12 par catégories d'investissement sur la période 2012 à 2014.

TABLEAU 2
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'AUTORISATION (M\$)

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'AUTORISATION (M\$)			
TYPES D'AUTORISATION	Année historique 2012	Année de base 2013	Année témoin 2014
< 10 M\$	580,7	551,3	569,4
> 10 M\$ autorisés	140,9	276,4	212,1
> 10 M\$ à autoriser		8,6	132,9
Investissements autorisés avant art. 73	6,6	12,0	9,0
TOTAL	728,2	848,3	923,4

TABLEAU 3
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)

CATÉGORIES	Année historique 2012	Année de base 2013	Année témoin 2014
Maintien des actifs ⁽¹⁾	313,0	394,5	432,1
Amélioration de la qualité	37,9	28,6	36,7
Croissance de la demande	330,7	362,8	386,8
Respect des exigences	46,6	62,4	67,8
TOTAL	728,2	848,3	923,4

(1) L'accroissement des investissements de la catégorie maintien des actifs entre l'année de base 2013 et l'année témoin 2014 s'explique principalement par le projet LAD dont les coûts augmentent de 62 M\$ en 2014.

2. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$

- 1 Le détail des besoins d'investissement pour 2014 ainsi que les explications des
- 2 variations les plus significatives par rapport aux montants autorisés pour 2013 sont
- 3 traités dans les sections suivantes.

TABLEAU 4
PROJETS < 10 M\$ PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)

CATÉGORIES	Année historique 2012	Autorisé 2013 (D-2013-037)	Année de base 2013	Année témoin 2014
Maintien des actifs	252,5	242,8	217,2	193,0
<i>Réseau de distribution</i>	124,5	140,9	117,2	122,4
<i>Centrale de production</i>	13,7	11,4	11,3	11,2
<i>Réseau de transport</i>	7,4	3,8	5,3	2,9
<i>Mesurage et relève</i>	22,5	8,6	16,4	5,6
<i>Bâtiments</i>	27,0	36,2	32,8	32,2
<i>Matériel roulant</i>	21,8	29,2	15,0	0,3
<i>Autres actifs de soutien</i>	35,6	12,7	19,2	18,4
Amélioration de la qualité	13,6	26,6	18,0	27,1
Respect des exigences	39,9	57,6	48,3	58,6
SOUS-TOTAL	306,0	327,0	283,5	278,7
Croissance de la demande	274,7	329,3	267,8	290,7
TOTAL	580,7	656,3	551,3	569,4

1

2 L'enveloppe d'investissement de l'année de base 2013 s'élève à 551,3 M\$ soit une
3 diminution de 105,0 M\$ par rapport au montant de l'enveloppe autorisée par la Régie,
4 dans sa décision D-2013-037¹. Cette diminution s'explique essentiellement par les
5 éléments suivants :

- 6
- 7 • Diminution de 61,5 M\$ des investissements pour la catégorie Croissance de la
8 demande. Tel qu'il appert du tableau 5, la révision à la baisse du nombre de
9 nouveaux abonnements résidentiels et agricoles, passant de 43 000 à 39 000,
explique une large part de cette diminution des investissements.

¹ Paragraphe 457.

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DES NOUVEAUX ABONNEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS
POUR L'ALIMENTATION DES ABONNÉS

	Année historique	Autorisé D-2013-037	Année de base	Année témoin
	2012	2013	2013	2014
Nouveaux abonnements résidentiels et agricoles	45 773	43 000	39 000	38 200
Investissements (M\$)	183,9	204,6	177,5	175,3

- 1
- 2 • Baisse de 43,5 M\$ des catégories d'investissement autres que Croissance de la
- 3 demande s'expliquant entre autres comme suit :

- 4 ○ Diminution de 23,7 M\$ des investissements relatifs au maintien des actifs du
- 5 réseau de distribution, découlant des modifications apportées aux stratégies
- 6 et de la révision des priorités d'affaires. En effet, les besoins ont été révisés
- 7 sur la base d'une planification qui s'inspire largement des modifications
- 8 apportées aux processus d'affaires dans une optique d'amélioration de
- 9 l'efficience opérationnelle. Ainsi, après avoir procédé au cours des derniers
- 10 mois à une refonte de ses activités d'ingénierie et à la centralisation de ses
- 11 activités de planification des travaux, le Distributeur a pu revoir la priorisation
- 12 de certaines interventions sur le terrain et, par conséquent, de ses projets
- 13 d'investissement.
- 14 ○ Diminution de 14,2 M\$ des investissements consacrés à l'acquisition de
- 15 matériel roulant dans l'optique d'optimiser la taille du parc de véhicules selon
- 16 le type de véhicules requis et d'améliorer l'adéquation entre le nombre de
- 17 véhicules et les tâches à réaliser. Cette stratégie est en lien direct avec la
- 18 mise en place de la planification centralisée des activités liées aux travaux à
- 19 réaliser sur le réseau de distribution.

20 Pour 2014, la demande d'autorisation des investissements pour l'ensemble des projets

21 du Distributeur dont les coûts sont inférieurs à 10 M\$ s'établit à 569,4 M, soit une

22 augmentation de 18,1 M\$ par rapport à l'année de base 2013. Cette légère hausse

23 provient essentiellement des investissements en croissance de la demande dont la

- 1 reprise s'appuie principalement sur la poursuite des programmes d'équipement ainsi que
- 2 sur les projets d'intégration des postes satellites du Transporteur.
- 3 Le Distributeur présente au tableau 6, le détail des investissements pour la catégorie
- 4 Respect des exigences par rapport aux sources d'exigence.

TABLEAU 6
PROJETS < 10 M\$ EN RESPECT DES EXIGENCES (M\$)

PROJETS	Année historique 2012	Autorisé 2013 (D-2013-037)	Année de base 2013	Année témoin 2014
Demandes de tiers	25,8	37,3	32,3	39,7
Poteaux en commun	9,2	7,6	7,6	8,1
Ententes contractuelles avec la CSEM	4,9	12,7	8,4	10,8
TOTAL	39,9	57,6	48,3	58,6

3. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$

- 5 Conformément à la Loi, les projets de cette catégorie doivent être présentés
- 6 individuellement à la Régie et faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

3.1. Projets autorisés

- 7 Le tableau 7 présente le détail des investissements pour les projets de plus de 10 M\$
- 8 déjà autorisés par la Régie.

**TABLEAU 7
PROJETS > 10 M\$ AUTORISÉS (M\$)**

PROJETS	Année de base 2013	Année témoin 2014	2015	2016	2017	2018
Réhabilitation du 201 Jarry	0,4					
Automatisation du réseau	3,0					
Réaménagement de l'échangeur Dorval	2,1	0,2	2,1			
Construction de la centrale thermique d'Akulivik	15,8	16,4	12,1	0,7		
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)	14,4	9,0	20,7	11,6	13,7	10,4
Lecture à distance - Phase 1	176,9	128,6	6,3	8,6		
Travaux de raccordement du réseau de distribution						
<i>Poste Anne Hébert</i>	0,3					
<i>Poste Neubois</i>	0,1					
<i>Poste St-Bruno-de-Montarville</i>	8,6					
<i>Poste Charlesbourg</i>	9,5	3,0				
<i>Poste Limoilou</i>	9,0	3,7				
<i>Poste Port-Daniel</i>	3,5	8,3	5,9			
<i>Poste Charland</i>	6,0	6,3	2,7			
<i>Poste Lefrançois</i>	4,6	5,4	8,9	4,6		
<i>Poste Bélanger</i>	14,5	15,7	5,5	5,4	3,9	
<i>Poste Henri-Bourassa</i>	6,4	8,6	11,5	2,7	3,4	
<i>Poste Duchesnay</i>	1,3	6,9	4,3			

Le Rapport annuel 2012 du Distributeur fait état de l'avancement des projets de plus de 10 M\$. Le Distributeur y souligne notamment que :

- 1 • L'échéancier du projet Réaménagement de l'échangeur Dorval ne peut être
- 2 confirmé, ce dernier étant tributaire du calendrier des travaux réalisés par le
- 3 Ministère des transports du Québec (MTQ).
- 4 • Le Distributeur a pris la décision de réviser l'échéancier du projet CATVAR de
- 5 telle sorte qu'il sera finalisé en 2023 plutôt qu'en 2018². La stratégie du
- 6 Distributeur vise à concilier le déploiement du projet avec le rythme des travaux
- 7 du Transporteur afin d'éviter des dédoublements et des ajustements
- 8 supplémentaires aux installations. Le Distributeur tient à préciser que ce report
- 9 d'échéancier ne remet pas en question l'atteinte de l'objectif de 2 TWh
- 10 d'économie d'énergie à l'horizon du projet.

11 Par ailleurs, le Distributeur a obtenu, en août dernier, l'autorisation de la Régie pour le

12 projet de raccordement du poste Duchesnay³, lequel apparaît au tableau 7.

² Rapport annuel 2012, pièce HQD-6, document 15.

³ Décision D-2013-120 rendue le 1^{er} août 2013.

3.2. Projets à autoriser

- 1 Le tableau 8 présente le détail des investissements des projets de plus de 10 M\$ qui
- 2 feront l'objet d'une demande d'autorisation spécifique à la Régie.

**TABLEAU 8
PROJETS > 10 M\$ À AUTORISER (M\$)**

PROJETS	Année de base 2013	Année témoin 2014	2015	2016	2017	2018
Travaux de raccordement du réseau de distribution						
<i>Poste Fleury</i>	0,7	6,0	8,4	6,2	5,8	4,3
<i>Poste De Lorimier</i>	0,3	4,6	5,5	2,7	1,3	4,2
<i>Poste St-Jérôme</i>		0,8	13,6	19,6		
<i>Poste Lac Rapide</i>			8,5	8,0		
<i>Poste Baie St-Paul</i>			4,5	7,6		
<i>Poste St-Jean</i>			1,8	11,8	11,8	10,7
<i>Poste Atwater</i>			1,1	7,8	8,8	11,4
<i>Poste Longue-Pointe</i>				1,7	13,1	13,1
<i>Poste Montréal-Nord</i>				1,0	7,5	7,7
<i>Poste Reed</i>					2,1	12,5
<i>Poste Rockfield</i>						1,6
<i>Poste Jeanne d'Arc</i>						2,4
Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM)	7,6	3,6				
Système de gestion du réseau de distribution (DMS)		6,0	14,4	19,5		
Lecture à distance - Phases 2 et 3		110,5	159,3	74,4	65,4	29,9
Optimisation des systèmes clientèles - Migration					22,5	22,5
Remplacement du câble de relève de l'île d'Orléans		0,1	0,7	5,5	6,0	
Réseaux autonomes		1,3	16,8	56,0	79,5	62,0

3 **Travaux de raccordement du réseau de distribution**

- 4 Les travaux de raccordement du réseau de distribution aux postes satellites du
- 5 Transporteur sont requis, soit pour répondre à la croissance de la charge locale, soit
- 6 pour assurer la pérennité des équipements du Transporteur ou du Distributeur.
- 7 Quatre projets feront l'objet de demandes d'autorisation spécifique au cours des
- 8 prochains mois, soit les postes Fleury, De Lorimier et St-Jérôme ainsi que le
- 9 raccordement de la communauté de Lac Rapide.

1 **Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (SOGEM)**

2 Au cours de la dernière année, le Distributeur a précisé ses besoins d'affaires et a défini
3 une nouvelle solution qui remplace le projet Optimisation des systèmes maintenance
4 (POM) présenté dans le dossier tarifaire 2013-2014⁴. Le projet SOGEM vise
5 principalement la modernisation des processus d'affaires et l'amélioration de l'efficacité
6 opérationnelle des activités liées au réseau de distribution au moyen de solutions
7 logicielles.

8 De façon plus spécifique, le projet permettra un ordonnancement et une répartition
9 automatisés des travaux à effectuer, et ce, à l'aide d'une solution permettant également
10 la visualisation de l'emplacement des travaux et des déplacements des équipes sur le
11 terrain. De plus, ces dernières recevront à distance leurs bons de travail et mettront à
12 jour en temps réel les données relatives aux travaux dans les systèmes de l'entreprise.

13 Le Distributeur dépose à la Régie, en août 2013, une demande spécifique pour ce
14 projet⁵.

15 **Système de gestion du réseau de distribution (DMS)**

16 Ce projet vise l'implantation d'un nouvel outil de gestion du réseau comportant des
17 applications d'analyse du comportement du réseau et de simulation afin de mieux
18 adapter les actions à la situation en cours. L'industrie électrique a atteint une plus
19 grande maturité dans la mise en place de ce type d'outils qui sont des composantes de
20 l'architecture d'un réseau intelligent.

21 **Lecture à distance – Phases 2 et 3**

22 La Régie a autorisé la réalisation de la première phase du projet LAD⁶ (1,7 million de
23 compteurs) ainsi que la mise en place de l'option d'installation d'un compteur n'émettant
24 pas de radiofréquences⁷. Cette phase couvre la mise en place des technologies de
25 l'information en support à l'infrastructure de mesurage avancée et le début du

⁴ Dossier R-3814-2012, pièce HQD-8, document 5, page 17.

⁵ Dossier R-3853-2013.

⁶ Décision D-2012-127 rendue le 5 octobre 2012.

⁷ Décision D-2012-166 rendue le 7 décembre 2012.

1 déployement d'un plan de remplacement des compteurs qui s'étalera sur une période
2 d'environ dix-huit mois. Tel que mentionné dans la demande de la phase 1, le
3 Distributeur déposera une demande à la Régie, afin d'obtenir l'autorisation de procéder
4 au déployement des phases 2 et 3 du projet.

5 ***Optimisation des systèmes clientèles - Migration***

6 Le Distributeur prévoit débiter, à compter de 2017, la mise à niveau technologique
7 nécessaire pour assurer la pérennité de l'ensemble des composantes de la solution SIC.

8 ***Remplacement du câble de relève de l'île d'Orléans***

9 Ce projet vise le remplacement du câble de relève qui assure l'alimentation de la charge
10 de l'île d'Orléans. Il permettra également de répondre à la croissance de la demande en
11 période de pointe.

12 ***Réseaux autonomes***

13 Le Distributeur procède actuellement à une révision de ses activités dans les réseaux
14 autonomes qui tient compte des moyens disponibles et commercialement réalisables
15 pour assurer l'équilibre entre la demande et l'offre à moindre coût. Par conséquent, la
16 prévision des investissements du tableau 8 est présentée à titre indicatif.

**4. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE
L'ARTICLE 73**

17 Le programme d'enfouissement se poursuit comme prévu, sous les volets
18 « Multipartenaires d'enfouissement sur des sites d'intérêt patrimonial et culturel » et
19 « Embellir les voies publiques ».

**TABLEAU 9
PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT (M\$)**

Année de base 2013	Année témoin 2014	2015	2016	2017	2018
12,0	9,0	8,0	8,0	7,0	5,0

1 L'enveloppe d'investissement relative au programme d'enfouissement pour 2014 est
 2 établie principalement sur la base des dossiers débutés en 2013 qui se poursuivront en
 3 2014.

5. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS À LONG TERME DES INVESTISSEMENTS

**TABLEAU 10
ÉVOLUTION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS À LONG TERME (M\$)**

CATÉGORIES	Année de base 2013	Année témoin 2014	2015	2016	2017	2018
Maintien des actifs	394,5	432,1	395,6	314,1	337,6	338,9
Amélioration de la qualité	28,6	36,7	38,9	53,7	52,9	33,5
Croissance de la demande	362,8	386,8	411,4	420,7	412,0	409,1
Respect des exigences	62,4	67,8	65,0	61,1	61,7	59,3
TOTAL	848,3	923,4	910,9	849,6	864,2	840,8

4 Les investissements en Maintien des actifs et en Croissance de la demande contribuent
 5 pour une très large part à l'augmentation des besoins totaux d'investissement au cours
 6 des années 2014 et 2015.

7 De façon plus précise, l'augmentation de l'enveloppe en Maintien des actifs s'explique
 8 par le projet LAD dont le déploiement s'échelonne jusqu'en 2018 et pour lequel la
 9 majeure partie des investissements sont réalisés de 2013 à 2015.

10 En ce qui a trait aux investissements prévus en Croissance de la demande, les projets
 11 de travaux d'intégration du réseau de distribution aux postes satellites expliquent
 12 l'essentiel de l'évolution des besoins sur la période observée.

ANNEXE A
SUIVI DU PROJET LECTURE À DISTANCE

1. CONTEXTE

1 Le Distributeur présente les suivis du projet LAD demandés par la Régie dans sa
2 décision D-2013-037⁸. D'une part, la Régie demande de mettre à jour les tableaux des
3 coûts et des gains du projet LAD présentés dans le dossier tarifaire 2013-2014 et,
4 d'autre part, elle demande de présenter les comparaisons des charges inhérentes au
5 projet LAD et les montants inclus dans la base de tarification, avec les données
6 prévisionnelles et les mises à jour, le tout dans un format spécifique.

7 Le Distributeur tient à souligner que les informations présentées concernent le
8 projet LAD pris dans son ensemble (phase 1 autorisée⁹ et phases 2 et 3 à autoriser) et
9 ne dépassent pas l'horizon de l'année témoin.

2. COÛTS ET GAINS DU PROJET LAD

10 Le tableau A-1 présente les coûts totaux du projet LAD pour les années 2010 à 2014.

⁸ Paragraphes 179 et 180.

⁹ Décision D-2012-127, dossier R-3770-2011.

**TABLEAU A-1
COÛTS DU PROJET LAD 2010-2014 (M\$)**

	Travaux préparatoires ¹	2012	2013	2014
Investissements	38,8	41,2	176,9	239,1
Infrastructure technologique d'information	20,3	13,7	10,3	12,2
Bureau de projet	7,1	3,8	-	-
Sous-total	11,4	23,7	166,6	226,9
Compteurs achat et installation	4,4	3,2	134,3	197,9
Équipements de télécommunications	3,0	11,3	22,7	18,3
Bureau de projet	-	6,1	6,1	7,1
Frais d'emprunt à capitaliser	-	3,0	3,4	2,9
Autres	4,0	0,1	0,0	0,6
Charges d'exploitation	3,9	5,1	20,5	22,9
Relocalisation des ressources	-	-	-	0,4
Technologies d'informations	-	4,5	8,5	10,9
Télécommunications	1,8	0,2	2,3	3,4
Charges diverses	2,1	0,4	9,7	8,2
Total	42,7	46,4	197,3	262,0

Note 1 : Les coûts des travaux préparatoires (tableau R-10.1-A de la pièce B-0129, HQD-13, document 1.2 du dossier R-3814-2012) ont été reclassés à des fins de comparaison avec ceux des années 2012 et suivantes.

- 1 Le tableau A-2 présente les gains associés au projet LAD pour les années 2012 à 2014.

**TABLEAU A-2
GAINS ASSOCIÉS AU PROJET LAD 2012-2014 (M\$)**

	2012	2013	2014
Charges d'exploitation	-	(5,0)	(12,9)
<i>Masse salariale</i>	-	(3,4)	(8,8)
<i>Autres charges</i>	-	(1,6)	(4,1)
Revenus de mise en conformité	-	(0,9)	(1,1)
Total	-	(5,9)	(14,0)

- 1 Le tableau A-3 présente l'amortissement des appareils en service sans le projet LAD,
 2 l'amortissement accéléré suite à la révision de leur durée d'utilité et les charges résultant
 3 de leur retrait pour les années 2012 à 2014. Le tableau A-3 inclut également le nombre
 4 d'appareils retirés pour la même période.

**TABLEAU A-3
 AMORTISSEMENT, RADIATION (M\$)
 ET NOMBRE D'APPAREILS RETIRÉS DU PROJET LAD 2012-2014**

	2012	2013	2014
Amortissement des appareils en service	21,2	21,4	20,6
Amortissement accéléré	2,6	8,8	2,2
Charges de radiation des appareils en service ¹	0,2	18,0	38,5
Total	24,0	48,2	61,3
Nombre d'appareils retirés (en milliers) ²	2	999	1 364

¹ Les retraits pour l'année 2012 correspondent à une partie des compteurs des projets pilotes qui ont été retirés seulement au début de l'année 2012.

² Le nombre d'appareils retirés inclut les compteurs récupérés pour utilisation ultérieure dans les zones non déployées.

3. IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS ET LA BASE DE TARIFICATION

- 5 Le tableau A-4 compare, sur une base annuelle et cumulative, les charges inhérentes au
 6 projet LAD.

TABLEAU A-4
IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS DU PROJET LAD (M\$)

	R-3854-2013						R-3770-2011					Écart R-3854-2013 vs R-3770-2011	
	Années historiques 2010-2011	Année historique 2012	2013		Année témoin 2014	Cumulatif	Travaux préparatoires	2012	2013	2014	Cumulatif	Annuel 2014	Cumulatif
			D-2013-037	Année de base									
Charges d'exploitation	-	-	27,7	24,7	10,0	34,7	-	18,4	15,9	18,2	52,5	(8,2)	(17,8)
Charges d'exploitation	3,8	5,1	20,5	20,5	22,9	52,3	5,2 ¹	13,2 ¹	25,8 ¹	31,9 ¹	76,1	(9,0)	(23,8)
Gains	-	-	(5,0)	(5,0)	(12,9)	(17,9)	-	(0,3) ²	(9,9) ²	(13,7) ²	(23,9)	0,8	6,0
Revenus autres que ventes d'électricité	(0,3)	-	-	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Compte d'écarts-Projets majeurs	(3,5)	(5,1)	12,2	9,2	-	0,6	(5,2) ³	5,5 ^{3,6}	-	-	0,3	-	0,3
Autres charges	(0,1)	(0,9)	40,0	39,7	69,3	108,1	(0,2)	22,3	62,8	58,1	143,0	11,2	(34,9)
Amortissement	0,1	3,6	16,4	16,9	30,8	51,4	0,2	12,0	24,1	30,3	66,6	0,5	(15,2)
Amortissement des nouveaux actifs	0,1	1,0	7,6	8,1	28,6	37,8	0,2 ³	4,6 ⁵	20,5 ⁵	35,6 ⁵	60,9	(7,0)	(23,1)
Amortissement accéléré des anciens compteurs	-	2,6	8,8	8,8	2,2	13,6	-	7,4 ⁴	3,6 ⁴	(5,3) ⁴	5,7	7,5	7,9
Sorties d'actifs	-	0,2	18,0	18,0	38,5	56,7	-	9,9 ⁴	38,7 ⁴	27,8 ⁴	76,4	10,7	(19,7)
Compte d'écarts-Projets majeurs	(0,2)	(4,6)	5,6	4,8	-	0,0	(0,4) ³	0,4 ³	-	-	-	-	0,0
Amortissement et sorties d'actifs	(0,1)	(3,8)	4,5	4,0	-	0,1	(0,2)	0,2	-	-	-	-	0,1
Rendement de la base de tarification	(0,1)	(0,8)	1,1	0,8	-	(0,1)	(0,2)	0,2	-	-	-	-	(0,1)
Rendement de la base de tarification	0,1	0,8	6,4	6,0	19,3	26,1	0,2 ³	2,5 ⁵	13,8 ⁵	26,0 ⁵	42,5	(6,7)	(16,4)
Revenus de mise en conformité ⁷			(0,9)	(0,9)	(1,1)	(2,0)	-	(0,4) ²	(1,8) ²	(0,4) ²	(2,6)	(0,7)	0,6
Total	-	(0,1)	73,2	69,5	97,5	167,0	-	42,8	90,7	101,9	235,4	(4,4)	(68,4)

¹ Voir le tableau 4 de la pièce HQD-1, document 1, page 34, du dossier R-3770-2011

² Voir le tableau 6 de la pièce HQD-1, document 1, page 37, du dossier R-3770-2011. Du total indiqué au tableau 6, 0,4 M\$, 1,8 M\$ et 0,4 M\$ de gain relatif aux revenus de mise en conformité étaient prévus respectivement pour 2012, 2013 et 2014. La différence était prévue en gain relatif aux charges d'exploitation.

³ Voir le tableau 12 de la pièce HQD-1, document 1, page 49, du dossier R-3770-2011.

⁴ Voir le tableau R-10.3 de la réponse à la question 10.3 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1, du dossier R-3770-2011.

⁵ Voir le tableau 8 de la pièce HQD-1, document 1, page 42, du dossier R-3770-2011.

⁶ Le montant comprend 0,3 M\$ d'intérêts hors base relatifs au compte d'écarts.

⁷ Les revenus de mise en conformité sont inclus dans la prévision des ventes d'électricité. Ces revenus sont inclus dans les tableaux ci-dessus afin de présenter un portrait global du projet.

1 L'écart cumulatif favorable de 68,4 M\$ des revenus requis entre le présent dossier
 2 tarifaire et la demande d'autorisation du projet LAD découle principalement du report du
 3 début du déploiement massif et de la révision du calendrier de déploiement du projet. Le
 4 Distributeur tient à souligner que ce report n'aura toutefois pas d'impact sur le coût
 5 global du projet qu'il prévoit terminer dans les délais prévus initialement.

6 Le tableau A-5 compare, sur une base annuelle et cumulative, les investissements, les
 7 mises en service et les stocks de mesurage relatifs au projet LAD.

TABLEAU A-5
INVESTISSEMENTS, MISES EN SERVICE ET STOCKS DE MESURAGE DU PROJET LAD (M\$)

	R-3814-2012			R-3854-2013			Cumulatif (1+2+3+4)	R-3770-2011 ¹					Écart R-3854-2013 vs R-3770-2011	
	2011 (1)	2012	2013	2012 (2)	2013 (3)	2014 (4)		2011	2012	2013	2014	Cumulatif	Annuel 2014	Cumulatif
Investissements	38,8	44,4	182,5	41,2	176,9	239,1	496,0	36,7	86,6	247,1	205,1	575,5	34,0	(79,5)
Mises en service	9,5	11,4	185,7	3,7	204,8	265,2	483,3	7,1	106,0	251,0	208,2	572,4	57,0	(89,1)
Stocks de mesurage	1,9	4,6	14,3	4,6	15,2	13,5	35,2	-	-	-	-	-	13,5	35,2

Note 1 : Les données des années 2011 à 2013 sont identiques pour les dossiers R-3770-2011 et R-3776-2011

8 Le report du début du déploiement massif et la révision du calendrier de déploiement
 9 expliquent principalement l'écart annuel et cumulatif au chapitre des investissements et
 10 mises en services entre le dossier tarifaire actuel et la demande d'autorisation du
 11 projet LAD.